

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 03 AVRIL 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINÉ, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjointe,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Dominique QUEHEILLE,
Mme Georgette SALHI, Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Jean-Marie GINIEIS,
M. Philippe GARROTE, M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT,
M. Nicolas MALEIG, M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN,
M. Michel ADAM, M. Daniel LACRAMPE, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Michel BRUGIDOU donne pouvoir à M. Robert BAREILLE,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Eliane YTHIER,
M. Gilles BITAILLOU donne pouvoir à Mme Véronique PEBEYRE,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à Mme Jany N'HAUX,
Mme Florence AGRAZ donne pouvoir à Mme Jeanne LARAN,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

13 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur MAILLET expose que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Modifications soumises au Comité Technique Paritaire conformément au règlement intérieur adopté le 28 novembre 2008.

1°) RENOUVELLEMENT D'EMPLOI TEMPORAIRE :

Direction Générale des Services :

Il est proposé de renouveler pour deux mois le poste de REDACTEUR créé par délibération du 12 avril 2012. La durée du service est maintenue à temps plein et la rémunération sera basée sur celle afférente au 8^{ème} échelon du grade de Rédacteur (Indice brut 416 – Indice majoré 370).

.../...

2°) CREATION D'EMPLOI TEMPORAIRE :

Direction Vie de la Cité - Service des Sports :

- 1 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe, à temps non complet 27 heures hebdomadaires sous contrat à durée déterminée d'une année à compter du 2 avril 2013.

La rémunération sera basée sur celle afférente au 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe (Indice brut 297 indice majoré 309).

3°) CREATION DE POSTES PERMANENTS :

Direction Vie de la Cité - Service des Sports :

Un emploi créé sous contrat à durée déterminée s'avère indispensable au bon fonctionnement des services. En conséquence, sa pérennisation est proposée :

- 1 poste d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe à temps complet, pour la Direction Vie de la Cité/Service des Sports.

A compter du 1^{er} juillet 2013 création d'un poste d'ADJOINT TECHNIQUE de 2^{ème} classe à temps complet et rémunéré par référence au grade des adjoints techniques territoriaux (Indice brut 297 indice majoré 309).

Direction des Services à la Population :

Suite au recrutement du responsable des Services Généraux il convient de créer un poste de REDACTEUR Principal de 2^{ème} classe pour le bon fonctionnement des services.

A compter du 1^{er} mai 2013 création d'un poste de REDACTEUR Principal de 2^{ème} classe à temps complet et rémunéré par référence au grade de Rédacteur territorial Principal de 2^{ème} classe (indice brut 444 indice majoré 390).

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ADOPTÉ** le présent rapport,
- **VOTE** les crédits nécessaires.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 03 avril 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 10/04/2013

Bernard UTHURRY